

Ouagadougou, le 19 JUIN 2024

- 0006

N°2024-\_\_\_\_\_/MTMUSR/SG/DGTTM

### COMMUNIQUE

Le Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière informe le public Burkinabè en général et aux importateurs de véhicules et cycles neufs ou d'occasion en particulier, que le guichet des immatriculations provisoires W et WW aux Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) de Cinkansé sera opérationnel le 21 juin 2024.

Par conséquent, tous les véhicules importés, à destination du Burkina doivent se faire immatriculer dans ledit guichet avant de quitter la plateforme des PCJ à partir de cette date.

Pour ce faire, les usagers doivent se munir des pièces suivantes :

#### Pour les véhicules ou cycles appartenant aux personnes physiques :

- le document douanier (T1) ;
- le document d'identité du propriétaire final du véhicule ou cycle ;
- le numéro de téléphone du propriétaire final du véhicule ou cycle ;
- s'acquitter de la somme de 12 500 FCFA (pour véhicule) ou 9 500 FCFA (pour cycle).

#### Pour les véhicules ou cycles appartenant aux personnes morales :

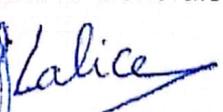
- le document douanier (T1) ;
- les numéros IFU et RCCM ;
- le document d'identité du responsable de la société ;
- le numéro de téléphone du responsable de la société ;
- s'acquitter de la somme de 12 500 FCFA (pour véhicule) ou 9 500 FCFA (pour cycle).

Le Ministre sait compter sur l'esprit citoyen de tous.

#### Diffusion (pendant 07 jours) :

- Français
- Dioula
- Fulfuldé
- Mooré

Pour le Ministre et par délégation,  
La Secrétaire Générale



**Kiswendsida Alice OUEDRAOGO**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon